

34-3°) - Convention à passer avec le CABINET FINOT-LEFEVRE pour l'exécution de relevé topographique à SAINTE-CLOTILDE.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Je vous demande de m'autoriser à passer une convention avec le CABINET FINOT-LEFEVRE pour l'exécution de relevé topographique à SAINTE CLOTILDE (Terrains du marché couvert).

Le montant des honoraires s'élèverait à 34 345 Frs CFA.

Les crédits nécessaires sont prévus au Chapitre 906, Article 132 du Budget de 1969 (Crédits reportés).

Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Approuvé

Saint-Louis, le 15 Août 1969

Le Maire

Le Secrétaire Financier

Signé : H. Kecku

pour copie certifiée conforme

Le Directeur des Affaires Financières et p. o.

Signé : O. HOARAU